

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre
terminé le
31 mars 2026**

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (la « CCT »), qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est une société d'État appartenant entièrement au gouvernement du Canada. Ayant pour mandat de veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie du tourisme, l'organisme renforce la compétitivité du Canada en tant que destination mondiale de premier plan pour les voyages d'agrément et les voyages d'affaires. En partenariat avec les secteurs public et privé, Destination Canada attire les visiteurs et favorise les dépenses touristiques au moyen d'activités de marketing et de développement, en communiquant des renseignements opportuns et en encourageant la collaboration qui stimule la croissance économique, soutient la prospérité entrepreneuriale et génère prospérité et bien-être pour le Canada dans son ensemble.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

État des résultats
Analyse des écarts importants
(en milliers)

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2026	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2025	Écart
Produits provenant de partenaires	\$ 1 150	\$ 913	\$ 237
Les revenus des partenaires ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'intérêt accru des partenaires pour la plateforme du Consortium de données touristiques canadiennes, et de la prolongation des campagnes de l'Australie et de l'Allemagne de 2025 jusqu'au T1 de 2026.			
Produits d'intérêts	107	139	(32)
La diminution des produits d'intérêts s'explique surtout par la diminution du taux d'intérêt applicable aux soldes bancaires.			
Autres produits	161	151	10
Les autres produits comprennent les recouvrements opérationnels courants liés aux espaces de bureau ainsi que le recouvrement de taxes à la consommation.			
Marketing et ventes	29 621	17 616	12 005
L'augmentation nette est principalement attribuable à des dépenses supplémentaires de 7,5 millions de dollars au titre du Programme d'attraction de congrès internationaux (PACI), ainsi qu'à une hausse des dépenses au premier trimestre pour stimuler les visites à l'été et à l'automne 2026.			
Recherche	2 730	2 712	18
La légère augmentation s'explique principalement par un investissement accru dans la plateforme de mesure de la marque de DC, partiellement contrebalancé par une diminution du Programme de recherche sur les voyageurs à l'échelle mondiale, la majeure partie des travaux ayant été réalisée en 2025.			
Services généraux	2 320	2 030	290
L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des coûts de soutien informatique, à l'augmentation des coûts salariaux et à la diminution du montant des coûts de projets capitalisés par rapport à l'exercice précédent.			
Avancement du secteur	834	858	(24)
La diminution globale des dépenses est principalement attribuable à la baisse des frais généraux d'exploitation.			
Développement des destinations	651	273	378
L'augmentation globale des dépenses est principalement attribuable à la mise en œuvre d'événements pour le MIPIM, le plus important salon mondial consacré à l'immobilier et à l'investissement, ainsi qu'à l'initiative sur les investissements touristiques, qui a débuté à la fin de 2025 et qui se poursuivra jusqu'à l'été 2026.			
Crédits parlementaires	41 518	34 934	6 584
Les écarts sont en grande partie attribuables au calendrier et à la variabilité des besoins en matière de flux de trésorerie. L'écart de 6,6 millions de dollars est principalement attribuable à la constatation de crédits liés aux fonds de soumissions du PACI.			

Risques et incertitudes

En tant que société d'État fédérale exerçant ses activités dans un marché touristique mondial dynamique, Destination Canada maintient un cadre de gestion des risques d'entreprise pour surveiller les risques émergents, évaluer les répercussions potentielles et appuyer une prise de décisions éclairée en faveur d'une croissance durable du tourisme.

Notre cadre de gestion des risques va au-delà des risques organisationnels et financiers habituels; il est premièrement fondé sur les risques macroéconomiques, puis sur les risques qui sont propres à l'industrie touristique. Cet ensemble d'information fournit une base solide pour cerner les risques stratégiques auxquels doit faire face notre organisme. Ces risques sont classés selon quatre catégories : économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Risque résiduel élevé	Risque résiduel plutôt élevé	Risque résiduel moyen	Risque résiduel plutôt faible	Risque résiduel faible
CATÉGORIE ÉCONOMIQUE				T1 2026 : ● 2025 : ●
La stratégie de Destination Canada, « Tourisme 2030 : Un monde de possibilités », favorise la croissance durable à long terme du secteur touristique canadien dans un marché mondial hautement concurrentiel et en constante évolution.				
Synthèse : L'incertitude économique et géopolitique mondiale, les perturbations commerciales, les pressions inflationnistes et l'intensification de la concurrence continuent de peser sur la demande de voyages au Canada, avec des répercussions directes sur les visites, le rendement du secteur et l'environnement opérationnel de Destination Canada. Les pénuries de main-d'œuvre au pays et la concurrence pour les capitaux d'investissement limitent davantage la croissance. Parallèlement, l'adoption accélérée de l'intelligence artificielle transforme le marketing, la distribution et la mobilisation des voyageurs; une adoption plus lente au sein de l'organisme ou du secteur risque de nuire à l'efficacité et à la position concurrentielle. Les récents développements géopolitiques, combinés aux perturbations dans les grands carrefours aériens, à la volatilité des prix du carburant et aux pressions émergentes sur l'offre, ont accru le risque à court terme pour la confiance des voyageurs, l'abordabilité, l'accès aérien et la fiabilité. Malgré ces vents contraires, la demande mondiale devrait se redistribuer plutôt que se contracter, ce qui crée des occasions pour le Canada à titre de destination stable, accueillante et accessible.				
Résumé des mesures d'atténuation : Destination Canada a continué d'atténuer ces risques grâce à la planification structurée de scénarios, à des stratégies de diversification des marchés et à des investissements coordonnés avec les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux afin d'arrimer les priorités et d'optimiser le rendement des fonds publics. Nous avons mis de plus en plus à profit des outils avancés d'analyse, de prévision et d'IA pour cerner et cibler des occasions à valeur élevée et ajuster la programmation en fonction de l'évolution des conditions économiques et politiques, y compris des mesures commerciales. Nous avons également continué de collaborer avec des partenaires technologiques et fourni à l'industrie des recherches, des outils et des renseignements sur les marchés afin de soutenir la préparation numérique et la compétitivité dans l'ensemble du secteur touristique. Nous continuons de surveiller de près l'évolution géopolitique et macroéconomique et d'adapter les stratégies de marché à mesure que les conditions changent, afin de préserver la compétitivité, de soutenir la résilience du secteur et de répondre aux changements dans les flux de voyages mondiaux.				
Risques émergents ou accrus				

- **Marchés touristiques étrangers**

Il existe un risque que Destination Canada perde des parts de marché des voyages entrants, sous l'effet de l'évolution des préférences des voyageurs, de la concurrence accrue et des changements dans les principaux marchés émetteurs découlant de l'évolution de l'accès aérien international, des tensions géopolitiques ou des perceptions. Si le Canada ne s'adapte pas rapidement à l'évolution des attentes, notamment en matière de personnalisation, de valeurs de voyage et d'expériences numériques, il pourrait enregistrer des baisses des visites, des revenus et de la force de la marque. Nous atténuerons ce risque en mettant en œuvre des stratégies de marketing et de mise en marché innovantes afin de stimuler la demande tant dans les marchés existants que dans les nouveaux grâce à des outils de prévision et de modélisation économique de pointe qui nous permettront d'ajuster la répartition entre les marchés et de réagir aux perturbations naissantes.

- **Baisse de la compétitivité mondiale**

Il existe un risque que la compétitivité du Canada sur la scène touristique mondiale perde du terrain en raison de pressions externes telles que l'instabilité géopolitique, les grands bouleversements mondiaux et la concurrence croissante ainsi que de défis structurels persistants, notamment les coûts élevés, les restrictions d'accès et la saisonnalité. Ces facteurs pourraient entraîner un recul de la part de marché, une perte d'influence de la marque et des occasions manquées de croissance, malgré les efforts déployés par Destination Canada pour mobiliser les parties prenantes. L'instabilité persistante dans les marchés des voyages mondiaux pourrait intensifier la pression concurrentielle, car les destinations réagissent à l'évolution de la demande des voyageurs et tentent de capter les visites internationales redirigées. Nous atténuerons ce risque en tirant parti des communications stratégiques avec les parties prenantes, en collaborant avec les grands acteurs du tourisme, tels que l'Association de l'industrie touristique du Canada et les associations nationales du secteur du tourisme, et en axant nos efforts sur les aspirations d'Étoile du Nord en matière de rayonnement international en 2030.

- **Bouleversements technologiques et productivité**

Il existe un risque que Destination Canada et le secteur touristique ne soient pas préparés aux bouleversements technologiques, en particulier dans des domaines comme l'IA, qui ont une incidence sur le marketing, les activités et la prestation de services. Sans investissement en amont dans la modernisation numérique et le perfectionnement de la main-d'œuvre, l'innovation et la productivité pourraient reculer, ce qui affaiblirait la compétitivité du secteur touristique canadien à l'échelle mondiale. Nous atténuerons ce risque en collaborant avec des partenaires technologiques de premier plan de manière à lever les obstacles, à enrichir nos connaissances et à saisir les occasions d'implantation de ces technologies dans notre secteur, notamment en misant sur l'IA générative pour transformer nos stratégies de marketing et d'investissement ainsi que nos activités.

CATÉGORIE ENVIRONNEMENTALE

T1 2026 : ● 2025 :

L'une des initiatives névralgiques de notre stratégie consiste à soutenir l'adoption par le secteur de principes régénératifs. Cela consiste à trouver un équilibre entre la prospérité économique, l'intendance environnementale et l'inclusion sociale. En encourageant les pratiques régénératives, Destination Canada maintient la confiance des visiteurs, protège les communautés locales et préserve les richesses naturelles et culturelles qui caractérisent le tourisme au Canada.

Synthèse : Il existe un risque que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement ou des pratiques de durabilité jugées insuffisantes, tant à l'échelle des activités de Destination Canada qu'au sein de l'écosystème touristique, influencent négativement le sentiment des voyageurs, nuisent à la réputation du Canada et réduisent le nombre de visiteurs. Les événements liés au climat peuvent également influencer sur la perception de la sécurité et du niveau de préparation des destinations, avec des répercussions possibles sur la performance du secteur.

Résumé des mesures d'atténuation : Destination Canada fait progresser les principes du tourisme régénérateur qui soutiennent la croissance économique tout en favorisant l'intendance environnementale et l'inclusivité sociale. Nous avons intégré les considérations relatives aux risques climatiques dans la planification du développement des destinations afin d'améliorer la résilience à long terme, et la coordination entre les organismes a été renforcée pour surveiller les événements liés au climat et leurs répercussions sur le sentiment des voyageurs et les résultats du secteur, ainsi que pour y répondre. En 2025, nous avons mis en place un Plan d'action climatique interne pour réduire l'empreinte environnementale de nos activités, tout en collaborant avec des partenaires nationaux et étrangers pour améliorer la cohérence et la rigueur de la mesure de la durabilité dans l'ensemble du secteur.

Risques émergents ou accrus

- **Répercussions des changements climatiques sur le tourisme :**

Il y a un risque que les effets des changements climatiques (p. ex. feux de forêt, conditions météorologiques extrêmes, hivers chauds et secs, inondations) et la réaction du Canada à ce sujet (p. ex. sa communication) réduisent la capacité de notre pays à accueillir des voyageurs en période de risque élevé et nuisent aux perceptions de ceux-ci quant aux conditions sanitaires et à la sécurité au Canada, sapant ainsi l'attractivité du pays en tant que destination. Nous apporterons notre soutien à la réponse du secteur en cas de crise, maximiserons les retombées économiques du tourisme tout au long de l'année et travaillerons avec les compagnies aériennes et les partenaires de l'industrie pour encourager la dispersion saisonnière et régionale des visiteurs, renforçant ainsi la résilience face aux défis liés au climat.

CATÉGORIE SOCIALE

T1 de 2026 : ● 2025 : ●

La confiance du public et l'acceptabilité sociale sont essentielles pour que le tourisme contribue positivement aux communautés et génère des retombées économiques et sociales à grande échelle.

Synthèse : Il existe un risque que la promotion du tourisme et les pratiques organisationnelles ne reflètent pas entièrement des approches équitables et inclusives ou qu'elles ne tiennent pas suffisamment compte des intérêts des communautés et des parties prenantes au niveau local, ce qui pourrait nuire au soutien et à la confiance du public. Les pressions soutenues liées à la charge de travail peuvent également avoir une incidence sur le bien-être du personnel et la résilience organisationnelle.

Résumé des mesures d'atténuation : Nos rapports fondés sur des données probantes, qui mettent en lumière la contribution du tourisme à l'emploi, au développement régional et au bien-être des communautés, continuent d'alimenter le soutien public et politique. Nous intégrons des considérations d'équité, de diversité et d'inclusion dans nos pratiques de marketing, de recrutement et d'approvisionnement, et nous continuons de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones grâce à des initiatives sectorielles et à des formations offertes au personnel. Nous avons

également maintenu des mesures de soutien à la santé mentale afin d'améliorer le bien-être des membres du personnel et de renforcer la résilience organisationnelle.

Risques émergents ou accrus

- **Soutien public et politique –**

Il existe un risque que nous ne parvenions pas à consolider efficacement les perceptions positives de la population canadienne à l'égard du tourisme, ce qui aurait pour effet d'affaiblir le soutien des communautés, de freiner l'adoption de politiques favorables et de gêner les expériences vécues par les visiteurs. Nous atténuerons ce risque en cherchant à renforcer la fierté de la population canadienne à l'égard de ses communautés et son désir d'accueillir des visiteurs, en communiquant sur la valeur du tourisme et en créant un cadre politique propice à la prospérité du tourisme.

GOVERNANCE

T1 2026 : ● 2025 : ●

En tant que société d'État fédérale, Destination Canada s'engage à respecter des normes élevées de gouvernance et de responsabilité, conformément aux exigences législatives et réglementaires applicables.

Synthèse : Il y a un risque que les structures de gouvernance, les mécanismes de surveillance ou les contrôles internes ne s'adaptent pas suffisamment aux risques émergents dans un environnement mondial en évolution rapide, ce qui pourrait compromettre l'efficacité, la conformité et la reddition de comptes.

Résumé des mesures d'atténuation : Destination Canada surveille activement les risques émergents et réalise régulièrement des exercices de planification de scénarios pour que les mécanismes de gouvernance et de surveillance demeurent réactifs dans un contexte mondial en mutation rapide. Les renseignements de l'industrie sont communiqués aux comités consultatifs et aux partenaires du secteur pour éclairer la prise de décisions stratégiques. En 2025, nous avons terminé la modernisation de notre ensemble de politiques afin de renforcer les cadres de gouvernance internes, renforcé les mesures de cybersécurité et testé les plans de continuité des activités pour renforcer la résilience opérationnelle et la saine gestion des ressources publiques. En réponse à l'adoption accélérée de l'IA à l'échelle mondiale et au sein du secteur, nous avons également lancé des initiatives d'apprentissage internes ciblées pour renforcer les capacités du personnel et soutenir l'utilisation responsable de l'IA. Ces mesures s'accompagnent d'une surveillance efficace de la part du conseil d'administration.

Risques émergents ou accrus

- **Cybersécurité :**

Il existe un risque que des cybermenaces croissantes nuisent à nos systèmes, entraînant d'éventuelles violations de données, une interruption des activités et une perte de confiance de la part des intervenants. Ce risque s'intensifie en période d'instabilité géopolitique, qui peut entraîner une hausse de la fréquence et du degré de sophistication des cybermenaces. Nous atténuons ce risque en disposant de répertoires de consultants en cybersécurité et en informatique afin de pouvoir traiter rapidement les incidents et de nous adapter aux changements législatifs. Nous renforcerons la cybersécurité en mettant en œuvre des protocoles robustes, en menant des contrôles réguliers et en formant le personnel à réagir en cas de menaces. Nous collaborerons également avec des partenaires des gouvernements et de l'industrie afin de rester à l'affût des nouvelles menaces et de garantir la sécurité des systèmes.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Marsha Walden

*Présidente-directrice générale
Vancouver, Canada
13 mai 2026*



Meaghan Ferrigno

*Vice-présidente principale, chef des services
financiers et chef des données et de l'analytique
Vancouver, Canada
13 mai 2026*

Commission canadienne du tourisme**État de la situation financière**

Au 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	31 mars 2026	31 décembre 2025
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	20 729	14 087
Créances	12		
Gouvernement du Canada		1 469	1 331
Partenaires		2 236	407
Autres		26	23
Actif au titre des prestations constituées	7	3 317	3 317
Placements de portefeuille	4	989	983
		<u>28 766</u>	<u>20 148</u>
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	12		
Fournisseurs		11 017	11 832
Rémunération du personnel		3 475	2 778
Gouvernement du Canada		66	840
Passif au titre des prestations constituées	7	1 625	1 657
Produits reportés	17	4 557	708
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail		82	21
		<u>20 822</u>	<u>17 836</u>
Actifs financiers nets		<u>7 944</u>	<u>2 312</u>
Actifs non financiers			
Charges payées d'avance	2	3 330	2 323
Immobilisations corporelles	6	2 431	2 392
		<u>5 761</u>	<u>4 715</u>
Excédent accumulé	9	<u>13 705</u>	<u>7 027</u>

Commission canadienne du tourisme

État des résultats

Pour la période de trois mois prenant fin le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)

	2026	2025
Produits		
Produits provenant de partenaires	1,150	913
Produit d'intérêts	107	139
Autres	161	151
	<u>1,418</u>	<u>1,203</u>
Charges		
Marketing et ventes	29,621	17,616
Recherche	2,730	2,712
Services généraux	2,320	2,030
Avancement du secteur	834	858
Développement des destinations	651	273
Amortissement des immobilisations corporelles	146	160
	<u>36,302</u>	<u>23,649</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(34,884)	(22,446)
Crédits parlementaires	41,518	34,934
Excédent pour l'exercice	<u>6,634</u>	<u>12,488</u>
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice	7,027	9,033
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice	<u>13,661</u>	<u>21,521</u>

Commission canadienne du tourisme

État des gains et pertes de réévaluation

*Pour la période de trois mois prenant fin le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)*

	2026	2025
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	1	119
Gains non réalisés attribuables au cours du change	44	23
Montants reclassés dans l'état des résultats	(1)	(119)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	43	(96)
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	44	23

Commission canadienne du tourisme

État de la variation des actifs financiers nets

*Pour la période de trois mois prenant fin le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)*

	2026	2025
Excédent pour l'exercice	6,634	12,488
Acquisition d'immobilisations corporelles	(185)	(169)
Amortissement des immobilisations corporelles	146	160
	(39)	(9)
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Diminution des charges payées d'avance	(1,007)	(609)
	(1,007)	(609)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes)	43	(96)
Augmentation des actifs financiers nets	5,631	11,774
Actifs financiers nets au début de l'exercice	2,312	4,702
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	7,943	16,476

Commission canadienne du tourisme

État des flux de trésorerie

Pour la période de trois mois prenant fin le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)

	2026	2025
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement	41 518	43 526
Partenaires	3 166	958
Autres	85	126
Intérêt	107	140
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(33 070)	(21 678)
Paiements en espèces au personnel et au nom du personnel	(5 016)	(4 731)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>6 790</u>	<u>18 341</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(185)	(169)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(185)</u>	<u>(169)</u>
Activités de placement :		
Acquisition de placements de portefeuille	(6)	(7)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	<u>(6)</u>	<u>(7)</u>
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	<u>43</u>	<u>(96)</u>
Augmentation nette de la trésorerie durant la période	<u>6 642</u>	<u>18 069</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>14 087</u>	<u>14 892</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>20 729</u>	<u>32 961</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS

La Commission canadienne du tourisme (la « Commission »), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la *Loi*), et qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Commission est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la Commission sont donc les obligations du Canada. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la Commission a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la Commission de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les membres du personnel et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la Commission a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Commission a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements (DVACE) le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la Commission a approuvé une mise à jour de sa politique sur les DVACE pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la Commission provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés

à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles sont considérés comme étant affectés quand ils sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à titre de crédits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la Commission est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la Commission est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement. Voir la note 4.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Produits provenant de partenaires

La Commission fournit divers biens et services à un groupe hétérogène de payeurs, comprenant aussi bien des organisations canadiennes qu'étrangères. On parle de produits issus d'opérations assorties d'obligations de prestation lorsqu'il existe une promesse exécutoire de transférer des biens ou des services directement à un payeur en échange d'une contrepartie convenue. La Commission évalue, pour chaque obligation de prestation, si celle-ci est remplie progressivement ou à un moment précis. Lorsque le respect d'une obligation de prestation est étalé dans le temps, la Commission mesure les progrès accomplis pour remplir celle-ci en tenant compte des caractéristiques des services fournis et du rythme des prestations fournies au payeur. Lorsqu'une obligation de prestation est remplie à un moment précis, la Commission comptabilise les produits lorsque le payeur s'est vu fournir les prestations associées au service promis. Lorsque la contrepartie est reçue avant la prestation de services ou la livraison de biens, elle est comptabilisée en tant que produits reportés, à condition de répondre à la définition d'un passif, et comptabilisée en tant que produit à mesure de l'exécution de chaque obligation de prestation.

La Commission ne dispose d'aucune source de produits provenant d'activités non récurrentes.

Produits des opérations avec contrepartie

Marketing auprès des consommateurs (agrément)

La Commission mène des activités de marketing des voyages d'agrément au Canada auprès des invités à valeur élevée dans les marchés mondiaux grâce à des campagnes de marketing, à la création de contenu et à la collaboration avec les provinces, les destinations et les partenaires commerciaux afin d'accroître la portée de ses activités et de convertir l'intérêt suscité en voyages.

Les produits sont généralement comptabilisés sur une période donnée à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat. Dans les cas où le payeur doit approuver le contenu créé avant qu'il ne soit livré, les produits sont comptabilisés à un moment précis, plus précisément

lorsque le payeur donne son approbation, remplissant ainsi l'obligation de prestation associée à ce contenu.

Événements d'affaires

Les Événements d'affaires se chargent d'organiser et de promouvoir des événements et des activités qui positionnent le Canada comme une destination de choix pour les conférences, les réunions d'affaires et les voyages de motivation en mobilisant les décideurs à l'échelle internationale. Ces activités comprennent notamment la coordination et la promotion du Canada dans le cadre de conférences et d'événements liés au tourisme auxquels participent divers médias de premier plan. Ces efforts visent à mettre en évidence les diverses attractions et expériences offertes par les destinations canadiennes et à faciliter les occasions de collaboration et de réseautage.

Les produits sont comptabilisés sur une période à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat.

Professionnels des voyages (agrément)

Les services liés aux professionnels des voyages (agrément) comprennent les services fournis aux partenaires et aux intermédiaires du secteur des voyages, y compris les partenariats de marketing conjoint, la participation à des événements et les activités de liaison avec les agents de voyages afin de soutenir la promotion et la vente de voyages au Canada.

Les produits sont comptabilisés sur une période donnée à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat.

Recherche

La Commission fournit un accès par abonnement aux services de données et d'analyse par l'intermédiaire du Consortium de données touristiques canadiennes, une plateforme propulsée par l'IA. Cette plateforme offre un accès centralisé à des données, à des études et à des renseignements, ce qui évite d'aller consulter une multitude de sources de données et invite dans le même temps à la collaboration et à l'innovation.

Les produits sont comptabilisés proportionnellement sur la durée de l'abonnement.

c) Autres produits

Les autres produits se composent de frais recouverts auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la Commission, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les charges et les produits sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au

poste Services généraux. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets (dette). La Commission ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et de fonds du marché monétaire remboursables à vue. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

g) Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement, les activités de marketing avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux et les frais liés aux salons professionnels.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Ameublement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours de développement ne sont pas amorties. À leur mise en service et lorsqu'elles deviennent disponibles à l'utilisation, les coûts correspondants sont reclassés dans le poste approprié des immobilisations corporelles et amortis en conséquence.

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en des contreparties versées par les payeurs qui ne remplissent pas encore les conditions pour être comptabilisées en tant que produits. Les produits reçus des payeurs avant que la Commission n'ait pleinement rempli son obligation de prestation dans le cadre d'une opération avec contrepartie sont comptabilisés en tant que produits reportés jusqu'à ce que la Commission ait rempli son obligation de prestation.

j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

k) Avantages sociaux futurs

La Commission propose aux membres de son personnel des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation ou sans capitalisation, d'autres régimes à cotisations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains membres du personnel qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La Commission cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la Commission remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels non amortis engagés avant le règlement du régime et liés à l'obligation réglée sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu. Ce montant est compris dans le gain ou la perte découlant du règlement. Les gains et les pertes déterminés lors du règlement d'un régime sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) du personnel actif. S'il ne reste plus de membres actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2025, la DMERCA a été évaluée à

0 an (0 an en 2024) pour le régime de retraite supplémentaire de certains membres du personnel de la Commission (RRS), à 10 ans (10 ans en 2024) pour le régime de retraite du personnel de la Commission au Japon et en Chine (plan universel), à 0 an (0 an en 2024) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 14 ans (14 ans en 2024) pour les prestations de départ et à 14 ans (14 ans en 2024) pour les prestations de congé de maladie.

Le personnel qui travaille au Royaume-Uni participe aux régimes de retraite à prestations déterminées d'Affaires mondiales Canada administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la Commission à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des membres du personnel. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la Commission est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la Commission à l'égard de ces membres du personnel, et elles sont comptabilisées dans l'état des résultats au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Les gains et les pertes déterminés lors de la réduction d'un régime sont comptabilisés durant la période de compression.

l) Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

m) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les charges et les produits comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des membres du personnel et de l'actif au titre des prestations constituées, aux éventualités, aux charges à payer et aux produits provenant des partenaires. Une incertitude existe quant aux produits provenant des partenaires comptabilisés, car la direction peut ne pas être en mesure d'évaluer si toutes les obligations de prestation ont été respectées à la date des états financiers.

La durée et l'impact sur les opérations de la Commission des droits de douane imposés sur l'économie et le commerce entre les États-Unis et le Canada sont actuellement inconnus. Il n'est donc pas possible pour le moment d'estimer l'incidence financière de ces événements sur les futurs résultats des activités et sur la situation financière future de la Commission.

n) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la Commission avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Commission ainsi que les membres de leur famille proche. La Commission a déterminé que ses premiers dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et le personnel de direction à l'échelon de vice-président principal ou vice-présidente principale et aux échelons supérieurs.

o) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La Commission comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

- Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;
- Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission en date du 31 décembre 2025, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2026, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.

4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 s'élèvent à 125,0 millions de dollars, ce qui comprend le financement de base de 95,5 millions de dollars, un financement de 19,5 millions de dollars liés au budget fédéral de 2023, et 10 millions de dollars liés à l'Énoncé économique de l'automne pour aider à attirer des congrès, des conférences et des événements d'envergure internationale au Canada. La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (EN MILLIERS)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

(en milliers)	31 mars 2026		31 décembre 2025	
Excédent de fonctionnement accumulé	\$	13 661	\$	7 026
Gains de réévaluation accumulés		44		1
Excédent accumulé	\$	13 705	\$	7 027

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Actifs en cours de développement	31 mars 2026
Coût des immobilisations corporelles, début de l'exercice	955	1 856	61	699	533	4 104
Acquisitions	8	47	17	-	113	185
Cessions	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	117	-	-	(117)	-
Coût des immobilisations corporelles, fin de l'exercice	963	2 020	78	699	529	4 289
Amortissement cumulé, début de l'exercice	787	405	25	495	-	1 712
Charge d'amortissement	31	94	3	18	-	146
Cessions	-	-	-	-	-	-
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	818	499	28	513	-	1 858
Valeur comptable nette	145	1 521	50	186	529	2 431

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Mobilier de bureau	Actifs en cours de développement	Total pour 2025
Coût des immobilisations corporelles, début de l'exercice	1 076	1 096	1 858	691	-	4 721
Acquisitions	116	760	11	41	533	1 461
Cessions	(237)	-	(1 808)	(33)	-	(2 078)
Transferts	-	-	-	-	-	-
Coût des immobilisations corporelles, fin de l'exercice	955	1 856	61	699	533	4 104
Amortissement cumulé, début de l'exercice	868	110	1 653	435	-	3 066
Charge d'amortissement	143	295	180	75	-	693
Cessions	(224)	-	(1 808)	(15)	-	(2 047)
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	787	405	25	495	-	1 712
Valeur comptable nette	168	1 451	36	204	533	2 392

* Les actifs en cours de développement au 31 mars 2026 comprennent 0,5 million de \$ de logiciels informatiques qui n'étaient pas encore amortis.

7. Programme d'attraction de congrès internationaux

Lancé en 2024, le Programme d'attraction de congrès internationaux (ICAP) a connu sa première année complète de mise en œuvre en 2025 et a continué d'être déployé en 2026 selon un modèle intégré visant à soutenir le développement et la conversion des occasions d'événements d'affaires internationaux. Le programme intégré s'articule autour de trois volets complémentaires : le marketing stratégique visant à soutenir la marque du Canada; la mobilisation des décideurs à l'étranger par la participation à des salons professionnels internationaux; et l'attraction de grands événements d'affaires internationaux en appuyant les organismes de marketing de destination (OMD) dans le cadre des processus d'appel d'offres, le financement sous forme de subventions agissant comme catalyseur à l'étape finale de la prise de décision.

L'octroi d'un financement sous forme de subventions dans le cadre du programme est assujéti à des critères d'admissibilité et d'autorisation précis qui déterminent le moment de la comptabilisation des dépenses.

1. L'OMD doit répondre aux critères d'admissibilité établis par la Commission pour recevoir le financement.
2. Le transfert à l'OMD doit être autorisé par la Commission à la date des états financiers.

En date du mois de mars 2026, la Commission a comptabilisé des dépenses de programme combinées de 14 202 000 \$ au titre des Événements d'affaires, qui sont présentées au poste Marketing et ventes de l'état des résultats.